

INDEPENDANCE DES MAGISTRATS

L'Association des Magistrats Européens pour la démocratie et les Libertés apporte son soutien à la journée nationale d'action du 21 juin 1990, organisée à l'initiative du Syndicat de la Magistrature (France).

MEDEL souligne que le statut des magistrats français est actuellement le plus archaïque d'Europe occidentale, en ce qu'il organise la mise sous tutelle des magistrats par le pouvoir exécutif.

A l'heure de l'harmonisation des législations des pays membres de la CEE, MEDEL attire l'attention des instances communautaires en particulier du Parlement Européen, sur les dangers que constituent les possibilités d'intervention sur la justice dont disposent certains gouvernements.

La disparité des statuts des magistrats d'Europe risque de fausser les rapports entre les Etats membres et de contrarier l'émergence de valeurs juridiques communes aux citoyens de l'Europe.

PARIS, le 21 juin 1990.